

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Date de création : 18/11/2021

Edition 01

Date de revision :

Revision :

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise		
1.1	Nom commercial	FertiNat 0-25-0 + 38 Cao + 3 FERTI HUMI
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	Fertilisation agriculture
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	FERTINAGRO FRANCE SAS 1935 route de la Gare 40290 MISSON (France) +33 5 58 98 00 32 contact.fds@fartinagro.fr
1.4	Numéro de téléphone d'appel d'urgence	N° ORFILA : 01 45 42 59 59

SECTION 2 Identification des dangers				
2.1	Classification de la substance ou du mélange	Ce mélange ne requiert pas légalement de FDS conformément au règlement CE n°1272/2008 et ses adaptations (CLP)		
2.2	Éléments d'étiquetage	Pictogramme de danger	Mention d'avertissement	Mention de danger
				Conseils de prudence
2.3	Autres dangers	sans objet		

SECTION 3 Composition/Informations sur les Composants						
3.1	Substances	Non applicable				
3.2	Mélanges					
	Nom	N° CE	N° CAS	N° INDEX	Classification CLP	N° D'ENREGISTREMENT REACH
	Phosphate naturel				Non classée	% (en masse)
	Carbonate de calcium	207-439-9	471-34-1		Non classée	
	Ferti Humi	271-030-1	68514-28-3		Non classée	01-2119484861-29-0005

SECTION 4 Premiers secours		
4.1	Description des premiers secours	
	En cas d'inhalation	Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires : consulter un médecin
	En cas d'ingestion	Rincer la bouche à l'eau. Immédiatement après l'ingestion : faire boire beaucoup d'eau. Victime pleinement consciente : faire vomir immédiatement. Consulter un médecin en cas de malaise.
	En cas de contact avec la peau	Se laver à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
	En cas de contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.
4.2	Principaux symptômes et effets, aigus et différés	
	Peau	Irritation légère
	Yeux	Rougeur/irritation du tissu oculaire
	Ingestion	Après ingestion en grand quantité : douleurs gastrointestinales. Nausées. Diarrhée. Irritation des muqueuses gastro-intestinales. Diminution de la fonction rénale. Troubles du rythme cardiaque
	Inhalation	Après inhalation de poussières : toux
4.3	Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	En cas de combustion : libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (oxydes de soufre)

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie		
5.1	Moyens d'extinction	Utiliser de l'eau pulvérisée. Adapter les agents d'extinction à l'environnement
5.2	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	
5.3	Conseils aux pompiers	Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle		
6.1	Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Empêcher formation de nuages de poussières, p. ex. humidifier. Pas de flammes nues
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement	Pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Rabattre/diluer nuage de poussière avec de l'eau pulvérisée. Ne pas laisser s'écouler dans les eaux de surface ou dans les égouts. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
6.3	Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage	Empêcher le dégagement de nuages de poussières. Mettre le solide répandu dans un récipient qui se ferme. Rincer les restes avec beaucoup d'eau. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.
6.4	Référence à d'autres rubriques	Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent des mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Ne pas déverser dans l'environnement sans surveillance.

SECTION 7 Manipulation et stockage		
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Éviter le dégagement de poussières. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Observer l'hygiène usuelle. Tenir l'emballage bien fermé. Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières incompatibles.
7.2	Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conserver dans un endroit sec et bien ventilé. Conforme à la réglementation. Ne pas entreposer près de ou avec les matériaux incompatibles (alcali, urée)
7.3	Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Agricole et industriel

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle		
8.1	Paramètres de contrôle	
	FertiHumi	Aucune donnée
	CaCO3 (CAS: 471-34-1)	VLE inhalable : 10 mg/m3 et VLE alvéolaire : 5 mg/m3
	Dose dérivée avec effet (DNEL)	
	Opérateurs	
	CaCO3 (CAS: 471-34-1)	Effets chroniques locaux par inhalation : 4,26 mg/m3 et effets chroniques systémiques par inhalation : 10 mg/m3
	FertiHumi	Aucune donnée
	Consommateurs	
	CaCO3 (CAS: 471-34-1)	Effets chroniques locaux par inhalation : 1,06 mg/m3 et effets chroniques systémiques par inhalation : 10 mg/m3
	FertiHumi	Aucune donnée
	Concentration prédite avec effet (PNEC)	
	CaCO3 (CAS: 471-34-1)	Pas de danger identifié
	FertiHumi	Aucune donnée
8.2	Contrôles de l'exposition	Favoriser une ventilation optimale. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales
8.2.1	Contrôles techniques appropriés	Eviter le dégagement de poussières. Tenir à l'écart de flamme nue/le chaleur. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire
8.2.2	Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	Observer l'hygiène usuelle. Tenir l'emballage bien fermé. Ne pas manger, ni boire, ni fumer pendant le travail
	A- Protection des yeux et du visage	Lunettes de protection. Dégagement de poussières : lunettes bien ajustables
	B- Protection de la peau	Vêtements de protection
	C- Protection respiratoire	Dégagement de poussières : masque antipoussières filtre P1. Pour des fortes concentrations privilégier le filtre P2.
	D- Risques thermiques	
8.2.3	Mesures de protection de l'environnement	Eviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques		
9.1	Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
	A- Aspect	Solide, Gris
	B- Odeur	pas d'odeur
	C- Seuil olfactif	non applicable
	D- Ph	Entre 3,5 et 4
	E- Point de fusion/ point de congélation	supérieur à 110 °C
	F- Point initial d'ébullition ou intervalle d'ébullition	non applicable
	G- Point d'éclair	non applicable
	H- Taux (ou indice) d'évaporation	non applicable
	I- Inflammabilité	non applicable
	J- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité	non applicable
	K- Pression de vapeur	non applicable
	L- Densité de vapeur	non applicable
	M- Densité relative	non applicable
	N- Solubilité(s)	soluble dans l'eau
	O- Coefficient de partage n-octanol/eau	non applicable
	P- Température d'auto inflammation	non applicable
	Q- Température d'auto décomposition	non applicable
	R- Viscosité	non applicable
	S- Propriétés explosives	non applicable
	T- Propriétés comburantes	non applicable
9.2	Autres informations	non applicable

SECTION 10 Stabilité et réactivité		
10.1	Réactivité	La matière à une réaction acide
10.2	Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales de stockage et de manipulation.
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Aucun renseignement
10.4	Condition à éviter	Eviter le dégagement de poussières. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur.
10.5	Matériaux incompatibles	Aucun renseignement
10.6	Produits de décomposition dangereux	En cas de combustion : libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (oxyde de soufre)

SECTION 11 Informations toxicologiques		
11.1	Informations sur les effets toxicologiques	
	Toxicité aiguë	
	CaCO3 (CAS: 471-34-1)	Pas de toxicité aiguë
	Corrosion cutanée / Irritation cutanée	
	CaCO3 (CAS: 471-34-1)	Irritant pour la peau DL50>2500 mg/kg de poids corporel (OCDE 402, rat)
	Lésions oculaires graves / Irritation oculaire	
	CaCO3 (CAS: 471-34-1)	Non irritant pour les yeux
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
	CaCO3 (CAS: 471-34-1)	Non considéré comme un allergène cutané
	Mutagénicité des cellules germinales	
	CaCO3 (CAS: 471-34-1)	Non génotoxique
	Cancérogénicité	
	CaCO3 (CAS: 471-34-1)	Pas de risque de cancérogénicité
	Toxicité pour la reproduction	
	CaCO3 (CAS: 471-34-1)	Non toxique pour la reproduction
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	
	CaCO3 (CAS: 471-34-1)	Aucune toxicité d'organe observée dans des tests aigus
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	
	CaCO3 (CAS: 471-34-1)	Aucune toxicité d'organe observée dans des tests à doses répétées
	Danger par aspiration	
	CaCO3 (CAS: 471-34-1)	Aucun danger d'aspiration

SECTION 12 Informations écologiques		
12.1	Toxicité	
	CaCO3 (CAS: 471-34-1)	Non disponible
12.2	Persistance et dégradabilité	
	CaCO3 (CAS: 471-34-1)	La substance est inorganique et donc ne subira pas de dégradation abiotique et de biodégradation
12.3	Potentiel de bioaccumulation	
	CaCO3 (CAS: 471-34-1)	Sans objet
12.4	Mobilité dans le sol	
	CaCO3 (CAS: 471-34-1)	Non applicable
12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB	
	CaCO3 (CAS: 471-34-1)	Ne répond pas aux critères de classification PBT ou vPvB
12.6	Autres effets néfastes	
	CaCO3 (CAS: 471-34-1)	La substance n'exige pas d'être classée comme dangereuse pour l'environnement

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination	
13.1	Méthode de traitement des déchets
	Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent des mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Ne pas déverser dans l'environnement sans surveillance.

SECTION 14 Informations relatives au transport		
14.1	Numéro ONU	Non soumis
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	N/A
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	N/A
14.4	Groupe d'emballage	N/A
14.5	Dangers pour l'environnement	N/A
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N/A
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable

SECTION 15 Informations relatives à la réglementation	
	Le bénéficiaire est responsable de bien connu des réglementations nationales et locales.
15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
	Concerné par la rubrique 3430 de la Nomenclature des Installations Classées : Fabrication en quantité industrielle par transformation chimique ou biologique d'engrais à base de phosphore, d'azote ou de potassium (engrais simples ou composés)
15.2	Évaluation de la Sécurité Chimique : Non applicable

SECTION 16 Autres Informations		
	Phrases de danger H	
	Phrases de prudence	
	<u>Prévention</u>	
	<u>Intervention</u>	
	<u>Stockage</u>	
	<u>Élimination</u>	
	Abréviations et acronymes	VLA-ED : Valeur limite de moyenne d'exposition VLA-EC : Valeur limite d'exposition à court terme NOAEL : Concentration sans effet néfaste observé DNEL : Concentration sans effet dérivé PNEC : Concentration prévisible sans effet EC50 : Concentration effective moyenne. Concentration du composant qui affecte 50% des organismes testés. DL50 : Dose létale. Dose d'une matière qui provoque la mort de 50% des organismes testés. LC50 : Concentration létale. Quantité d'une matière qui provoque la mort de 50% des organismes testés. N/D : Non disponible ; N/A : Non applicable DSD : Directive 65/548/CEE ; CLP : Règlement 1272/2008
	Formation appropriée pour les travailleurs	Formation obligatoire en matière de Prévention des Risques Professionnels
	Modifications apportées à la révision actuelle	Adaptation au REACH et au Règlement 453/2010

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont données en toute bonne foi et honnêteté, sur la base des connaissances disponibles sur le produit au moment de sa publication. Elle n'implique aucunement l'acceptation d'un quelconque engagement ou responsabilité de type légal de la part de la Société concernant les conséquences de son utilisation ou mauvaise utilisation en toutes circonstances particulières.

Fiche réalisée par : FERTINAGRO France

La modification ou reproduction de cette fiche est interdite sans l'autorisation expresse de : FERTINAGRO France